



Comment ai-je dépensé mes frais de mandat au quatrième trimestre 2020 ?

D'octobre à décembre 2020, j'ai dépensé 9 770€ soit 3 257€ par mois (ce qui représente 61% de l'avance de frais de mandat trimestrielle).

Tous mes frais sont justifiés dès le 1er € (je n'utilise pas la tolérance de 150 € non justifiés par semaine) et contrôlés par un expert-comptable. Pour ce trimestre, aucune facture n'est manquante.

La répartition des frais par grands postes de dépenses est la suivante :

Les frais liés à la permanence parlementaire (location des lieux, fonctionnement lié) représentent un budget mensuel de 1 529€. Ils sont en légère hausse par rapport au trimestre précédent. Cette hausse correspond à l'achat de fournitures de bureau et d'équipements multimédias pour un nouveau collaborateur.

Les frais de déplacements sont en hausse ce trimestre en raison d'une activité parlementaire plus importante que le trimestre précédent qui comprenait la pause estivale et représentent un budget mensuel de 516€.

Les frais dits d'hébergement et de repas représentent 212€ par mois et sont stables par rapport au trimestre précédent.

Les frais de communication et documentation sont en très nette diminution par rapport au trimestre précédent et s'élèvent à 90€ par mois. Cette baisse est logique puisque le trimestre précédent comprenait les frais d'imprimeur (5700€) pour la lettre du député envoyée à tous les habitants de la circonscription.

Les frais de représentation et de réception, déjeuners ou dîners où j'invite des partenaires et acteurs de terrain ou de la société civile, sont stables par rapport au trimestre précédent à 903€ par mois.

Les dépenses diverses se limitent aux frais bancaires ce trimestre, soit 7€ par mois.



Utilisation de l'avance de frais de mandat : Quatrième trimestre 2020

